Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 479f07
Tel: +33 3 88 41 31 93
Fax : +33 3 90 21 41 34
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Sous-commission des médias de l'APCE exprime son soulagement à l'annonce de la libération d'Alan Johnston

Strasbourg, 04.07.2007 - "C'est avec un immense soulagement que nous avons été informés de la libération d'Alan Johnston, journaliste à la BBC", a indiqué aujourd'hui Robert Walter, Président de la Sous-commission des médias de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). "Alan Johnston était détenu en otage depuis le 12 mars à Gaza par un groupe terroriste revendiquant une légitimité religieuse. Comme l'a déclaré la Sous-commission des médias la semaine dernière, retenir un innocent en otage pour des raisons politiques présumées constitue une violation grave des valeurs humaines universelles.

La Sous-commission a constamment appelé à la libération immédiate du journaliste et a demandé aux autorités palestiniennes d'œuvrer dans ce sens. Les membres du Conseil législatif palestinien sont régulièrement invités aux sessions de l'Assemblée parlementaire lorsque le Moyen-Orient figure à l'ordre du jour. L'Assemblée parlementaire a adopté en avril la Résolution 1550 (2007) sur la situation au Moyen-Orient et l'a invoquée lorsqu'elle s'est mobilisée pour la libération d'Alan Johnston.

L'Assemblée parlementaire accorde un intérêt particulier à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes, surtout dans les zones de conflit, et s'est engagée à suivre cette question."

http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta07/fres1550.htm
http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FRES1535.htm
http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta05/FRES1438.htm
http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta05/FREC1706.htm